



Reportage sur la visite du Mémorial de la Shoah

Les classes de 3°1 et de 3°2 du collège Jean Renoir ont participé à la visite du Mémorial de la Shoah, à Drancy, le jeudi 14 novembre 2019.

La visite a été organisée de la manière suivante : le groupe a été séparé en deux. Pendant qu'une moitié visitait l'exposition permanente sur le génocide des Juifs durant la seconde guerre mondiale, l'autre visitait l'exposition temporaire sur le génocide des Tutsis de 1994.

Les classes de 3° ont été préparées à cette visite en cours d'histoire avec leurs enseignants (Mme Aubry et M.Champagne) par l'étude de la Shoah et en visionnant le documentaire « Nuit et Brouillard », et d'autre part en réalisant un devoir sur le génocide des Tutsis.

Durant la visite du Mémorial, nous avons appris que les Juifs étaient souvent capturés grâce à leur carte d'identité sur laquelle était indiquée leur appartenance ou non à la religion Juive. Ils étaient ensuite transportés en bus à Drancy, la plaque tournante de la déportation en France. Ils étaient ensuite dépouillés dans « la baraque de fouilles » et allaient finalement « moisir » dans leur cellule en attendant leur déportation vers des camps comme Auschwitz-Birkenau ou Dachau.

Wagon de déportation



Dans la suite de la visite, nous avons visité l'exposition temporaire sur le génocide des Tutsis. Nous avons appris que le génocide est la conséquence de conflits qui remontent à la colonisation du Rwanda par les Belges. A ce moment-là, il existait trois ethnies au Rwanda ;les Tutsis, les Hutus et les Twas. Les Belges ont privilégié les Tutsis, ce qui a provoqué un sentiment d'infériorité, du ressentiment et une haine réciproque entre les Hutus et les Tutsis.

Par la suite, il y eut une révolution et les Belges quittèrent le pays en laissant les Tutsis vulnérables face à la haine des Hutus. Le 6 avril 1994, l'avion du Président de la République du Rwanda est abattu. Cet événement est la première phase d'un coup d'état et le début du génocide des Tutsis par les Hutus qui durant environ 3 mois.

Carte d'identité d'un
enfant rwandais



Cet ethnocide est un génocide de proximité car la plupart des Tutsis sont assassinés par leurs voisins ou même par des membres leur famille. Des milices armées sont alors formées pour contrôler les habitants grâce à leur carte d'identité, sur laquelle est indiquée leur appartenance ethnique : Tutsi, Hutu ou Twa, facilitant ainsi leur massacre. Ces milices pouvaient être formées d'hommes, de femmes mais aussi d'enfants.

Cette journée a constitué un élément clef du parcours citoyen des élèves en leur faisant prendre conscience de la barbarie dans un haut lieu de mémoire tout en les sensibilisant au devoir de mémoire.

A la fin de leur visite, les élèves ont pu témoigner de leurs impressions en répondant aux questions d'une journaliste pour l'émission de radio «Être et savoir » diffusée sur France culture le dimanche 17/11/19.

Voir lien

<https://www.franceculture.fr/emissions/etre-et-savoir/comment-transmettre-la-memoire-de-la-shoah-aux-enfants>

Article rédigé par les élèves de 3°2 : Alysson, Cloé, Guilhem et Jonathan